



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « FORMATION »

Les présentes Conditions Générales de Vente « Formation » régissent les rapports entre OPTINERGIE et son client, agissant à des fins professionnelles ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du client.

### Modalités d'inscription

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription OPTINERGIE dûment rempli et renvoyé par courrier, fax ou par courriel une fois scanné.

Le bulletin est disponible sur [www.optinerergie.fr](http://www.optinerergie.fr) ou sur simple demande téléphonique au 05 59 82 90 80. Si le Client utilise un bon de commande de sa Société, il y joint le bulletin d'inscription OPTINERGIE dûment rempli.

Après réception du bulletin, une confirmation d'inscription est adressée au Client par e-mail ou par télécopie, accompagnée, pour les prestations de formation, d'une convention de formation.

Le Client doit renvoyer à OPTINERGIE un exemplaire complété, signé et revêtu du cachet de son entreprise.

Le délai d'accès à la formation varie en fonction de la formation choisie. De manière générale, OPTINERGIE s'engage à répondre sous 72h aux clients après demande d'inscription à l'une de ses formations. Les inscriptions sont clôturées J-15 avant le début de la formation. Pour toute demande de délai supplémentaire, merci de nous adresser votre demande écrite.

### Prix

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant.

Dans le cas de prestations présentiels, les pauses et les déjeuners sont offerts.

### Conditions de règlement

Le règlement de la prestation peut être effectué par chèque à l'ordre OPTINERGIE ou par virement au numéro de compte suivant :

BP Aquitaine Centre Atlantique

IBAN FR76 1090 7000 1052 0214 3782 093

RIB 10907 00010 52021437820 93

Code BIC CCBPFRPPBDX

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. OPTINERGIE ne pratique pas l'escompte.

Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le Client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard d'OPTINERGIE, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

Si le Client souhaite subroger le paiement à son OPCO, il lui appartient de le mentionner sur le bulletin d'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, le client s'acquittera du solde du coût de la formation.

En tout état de cause, si l'accord de prise en charge par l'OPCO du montant de l'action de formation n'est pas reçu par OPTINERGIE au début du stage, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

À l'issue de la prestation, OPTINERGIE adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCO une facture par voie électronique ou postale.

### Annulation ou report du fait d'OPTINERGIE

OPTINERGIE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation. Dans ce cas, le Client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'OPTINERGIE.

### Annulation du fait du client

Toute modification ou annulation d'inscription doit être communiquée par écrit.

Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, OPTINERGIE se réserve le droit de facturer des frais d'annulation d'un montant égal à 50 % du prix de la prestation.

Après le début de la prestation, en cas d'annulation, d'absentéisme ou d'abandon, OPTINERGIE facturera directement au Client la totalité du prix de la prestation sauf cas de force majeure justifiée.

### Substitution

OPTINERGIE offre la possibilité au Client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, avec l'accord préalable d'OPTINERGIE.

### Satisfaction client - réclamations

La Responsable Formation d'OPTINERGIE accueillera vos réclamations, qu'elles lui soient transmises :

- par téléphone au 05 59 82 90 80
- par courriel à [contact@optinerergie.fr](mailto:contact@optinerergie.fr)
- par courrier à Responsable Formation OPTINERGIE, Technopole Hélioparc, 2 Avenue Pierre Angot CS8011 - 64 053 PAU cedex 9 et s'engage à vous faire un retour sous cinq jours ouvrés.

### Responsabilité

La responsabilité d'OPTINERGIE vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à OPTINERGIE au titre des présentes conditions.

### Droit applicable et attribution de compétence

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Pau sera seul compétent.

Société à responsabilité limitée à associé unique.

Capital social de 50 000 €

RCS Pau B 502 065 063

Mise à jour du 30/06/2021